
Affaire suivie par : C. FIAT
Téléphone : 03.89.12.40.02

DESTINATAIRE

Bureau
SYNDICAT U.N.S.A.

NOTE DE SERVICE

COVID-19 : Démarrage de la campagne vaccinale des professionnels de santé de PASTEUR et de PASTEUR 2.

- La première campagne vaccinale COVID-19 des professionnels de santé des Hôpitaux Civils de Colmar sera engagée dès la mi-janvier. La présente note concerne **les personnels hors CPA** dont la vaccination est prévue sur le site du CPA et selon un autre calendrier.

I. QUI A ACCÈS AU VACCIN pour cette première campagne ?

- Dans un premier temps les **personnels soignants et les médecins VOLONTAIRES de plus de 50 ans**
- Les autres catégories de personnels seront également appelées à se faire vacciner selon un calendrier en cours d'élaboration et qui sera communiqué dans un deuxième temps.

II. OÙ PEUT-ON SE FAIRE VACCINER ?

Le centre de vaccination est installé dans **L'ESPACE DUHAMEL**.

III. QUELLE EST LA PÉRIODE VACCINALE DE LA PREMIÈRE VAGUE DE VACCINATION ?

Du Mardi 12 janvier au vendredi 15 janvier 2021 inclus selon les horaires suivants :

Mardi 12 janvier de 14h à 17h.
Mercredi 13 janvier de 11h30 à 14h 30.
Judi 14 janvier de 11h30 à 14h 30.
Vendredi 15 janvier de 11h30 à 14h 30.

IV. COMMENT SE DÉROULE LA PRISE EN CHARGE DE LA VACCINATION ?

Les personnels soignants et médicaux qui se présenteront au centre de vaccination auront fait connaître leur volonté de se faire vacciner au niveau du recensement réalisé en amont au niveau de leur service.

Chaque personne désirant se faire vacciner **devra être porteuse de sa carte professionnelle et de sa carte vitale.**

4.1. Le médecin présent procède à un court interrogatoire pour s'assurer qu'il n'y pas de contre-indication à priori à la vaccination. Il est aussi possible de venir pour accélérer le processus de vaccination muni du document « AMELI COVID VACCIN » fourni par votre médecin traitant qui aura vérifié votre aptitude à vous faire vacciner.

4.2. Le personnel infirmier effectue ensuite l'acte de vaccination.

4.3. Le personnel de secrétariat assurera la traçabilité de l'acte, au moyen du logiciel spécialisé de l'assurance maladie et établira une convocation à J+21 pour la deuxième injection.

Afin d'éviter un temps d'attente trop long, une planification des vaccinations sera proposée aux différents pôles médicaux. Elle sera établie en fonction de l'estimation en cours des volontaires à la vaccination.

Bien entendu de prochaines campagnes de vaccination seront engagées aussi rapidement que possible, au fur et à mesure du déploiement de la stratégie nationale de vaccination et de la disponibilité des vaccins.

Sans doute notre organisation devra-t-elle se perfectionner pour la deuxième vague mais il m'a paru vital considérant la situation sanitaire de démarrer au plus vite cette première campagne.

Je compte sur vous.

Le Directeur des Hôpitaux Civils

Signé

Christine FIAT

Destinataires : Tous les services

INDEX	N° D'ORDRE	N° du Document
Org.Serv.Méd.	OM - 106	OM - 106 - 21 - 01